

SAINTE-FRANÇOIS: Acquisition terrain pour être affecté comme cimetière

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Par suite du rapport qui précède et en conséquence du vote intervenu, je vous prie de bien vouloir examiner l'éventualité d'acquérir un terrain sis à Sainte-François près de l'Eglise ayant 0.215 mètres carrés de superficie et appartenant à M. Edouard HOARAU.

Celui-ci demande une somme d'un million de francs soit un peu moins de 500 F le m². Je vous prie de bien vouloir donner votre avis sur le principe de cette acquisition et votre acceptation du prix qui serait payé sur le budget de l'Exercice 1961./.

LE MAIRE. - Messieurs, cette affaire étant soumise à certaines formalités je vous demande de prendre un vote de principe.

Adopté à l'unanimité.